

ELABORATION DU SCOT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Contribution de la ville de Sceaux

Approuvée à l'unanimité par le conseil municipal le 14 décembre 2017

La présente note constitue la contribution de la ville de Sceaux à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale (SCOT) métropolitain, dont la métropole du Grand Paris (MGP) a lancé la procédure le 23 juin 2017, conformément à sa compétence en la matière.

Cette contribution s'appuie sur les documents stratégiques qui définissent la politique mise en œuvre sur le territoire de Sceaux, à savoir :

- le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux et notamment son PADD, approuvé le 12 février 2015 et révisé le 27 septembre 2016 ;
- la charte sur le centre-ville de Sceaux, adoptée par le conseil municipal lors de sa séance du 11 mai 2017.

Elle se décline selon les objectifs mis en exergue par la MGP dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCOT.

Le conseil municipal de Sceaux rappelle que les objectifs du Grand Paris doivent être des objectifs de qualité et non de quantité. Ils supposent d'examiner, en concertation avec l'Etat et les régions, comment déconcentrer sans pour autant augmenter l'étalement urbain dans le pays, notamment en réinvestissant les zones de villes de province victimes de la désindustrialisation.

1. Contribuer à la création de valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitain

1.1. Pour une métropole polycentrique confortant l'activité des centres villes

Le centre-ville de Sceaux, qui concentre une activité commerçante et artisanale importante et diversifiée ainsi qu'un nombre significatif d'équipements publics, est l'un des éléments majeurs d'attractivité et de rayonnement de la ville. Il constitue un lieu de vie à part entière, attractif, convivial, assurant la qualité de vie des habitants.

La ville de Sceaux, à travers la charte sur le centre-ville votée par le conseil municipal lors de sa séance du 11 mai 2017, établie dans le cadre d'une démarche de concertation active, exprime ainsi sa volonté de renforcer et consolider le rôle joué par son centre-ville, en agissant sur :

- l'accessibilité au centre-ville, la qualité des déplacements et la place laissée au piéton ;
- le rayonnement du centre-ville, en s'appuyant sur ses talents et par l'innovation, notamment de ses commerçants et artisans ;
- la place donnée à la jeunesse ;
- la qualité du cadre de vie et d'activité et le bien vivre ensemble, par la mixité et la diversité des habitats et des fonctions, par la qualité des aménagements urbains et d'espaces publics et par la préservation et la mise en valeur du patrimoine ;
- le maintien des commerces de proximité, ce qui suppose une offre de stationnement adaptée.

La métropole du Grand Paris doit être plurielle, multifonctionnelle et mixte et garantir ainsi à ses habitants un accès facile et proche aux services, équipements, lieux de vie et de convivialité en s'appuyant et en valorisant les centre-ville existants.

1.2. Vers un enseignement supérieur au cœur des villes : le campus urbain

La ville de Sceaux accueille près de 13 000 apprenants dont 9 000 étudiants issus de plusieurs établissements d'enseignement supérieurs établis sur son territoire. Cette population constitue un atout pour le dynamisme et le rayonnement de la ville que la commune s'attache à intégrer en développant logements étudiants, lieux de vie et de convivialité, partenariats avec les écoles, mise en réseau des acteurs économiques, de recherche et d'enseignement et des acteurs locaux...

Cette approche constitue un modèle alternatif et complémentaire aux « super campus » de l'éducation comme Paris-Saclay. La métropole doit veiller à éviter la concentration universitaire, qui est à l'opposé du modèle urbain européen, et favoriser le développement de « campus urbain » en permettant de conserver et d'intégrer dans les territoires et dans les villes les écoles, universités et lieux de recherche.

Elle implique également de développer le logement étudiant, les partenariats avec les écoles et universités, de favoriser l'ouverture des lieux et équipements des villes aux étudiants.

Il est de ce fait essentiel de soutenir les démarches de projets contribuant à la mise en réseau d'acteurs économiques, de recherche et d'enseignement et des acteurs locaux territoriaux, telles que celle de la Vallée scientifique de la Bièvre.

1.3. Tourisme et culture : mettre en valeur l'ensemble du territoire métropolitain

La métropole parisienne se singularise par son attractivité touristique et la qualité de son offre culturelle. Celles-ci doivent pouvoir se décliner à toutes les échelles et sur l'ensemble du territoire et constituer un complément au rôle prépondérant de Paris en la matière.

A l'échelle de Sceaux, le domaine de Sceaux, le centre-ville ancien, l'histoire de son tissu pavillonnaire, des pavillons de plaisance aux villas d'architectes ou son offre et son dynamisme culturel constituent autant de parcours touristiques alternatifs à renforcer et à rendre lisibles pour un tourisme autant local que national ou international.

En outre, la présence d'établissements et d'évènements culturels prestigieux (comme la scène nationale des Gémeaux, le festival de l'Orangerie, l'opéra en plein air dans le domaine de Sceaux), de nombreux artistes plasticiens tendent à conférer au territoire communal et intercommunal un rôle majeur dans le soutien à la création artistique que la Ville veut pérenniser et renforcer.

1.4. Soutenir les initiatives locales créatrices de valeurs

Les démarches participatives citoyennes organisées par la Ville ont mis en lumière une volonté forte des habitants d'engager collectivement des projets sur le territoire.

En s'appuyant sur ses atouts, tels que l'excellence de son réseau éducatif, son tissu associatif et d'acteurs économiques locaux, la ville de Sceaux souhaite favoriser l'innovation territoriale et l'entrepreneuriat, entre autre l'entrepreneuriat social qui conjugue efficacité économique, utilité sociale et solidarité. La Ville soutient les travailleurs indépendants, associations et entreprises en les accompagnant dans leur développement et en leur offrant un réseau social favorisant leur visibilité, le partage de compétences et la coopération. Les acteurs de la Ville bénéficient sur le territoire d'un espace de bureaux partagés ouvert, convivial et invitant à la collaboration.

Aux côtés des collectivités territoriales, la métropole doit favoriser une mise en réseau des acteurs (porteurs de projet et organismes de soutien).

2. Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité

2.1. Relier efficacement le territoire métropolitain aux infrastructures de transport

La densification doit être accompagnée par le développement de nouvelles infrastructures (métro Grand Paris Express par exemple) et la fiabilisation des réseaux existants. La construction du futur réseau Grand Paris Express ne doit pas masquer la place majeure du RER B aujourd'hui et demain. Il y a urgence à améliorer par tous les moyens sa fiabilité et à augmenter sa capacité d'accueil, d'autant qu'il relie les deux aéroports internationaux d'Ile-de-France.

Un maillage efficace comprenant des connexions avec les futures gares est naturellement à prévoir.

2.2. Favoriser la mixité

La ville de Sceaux s'attache à répondre aux enjeux de production de logements en favorisant la cohérence urbaine et en développant la mixité sociale et générationnelle.

2.3. <u>Préserver et mettre en valeur l'identité des territoires</u>

La ville de demain se construit sur le socle de son histoire : l'échelle métropolitaine ne doit pas perdre de vue la singularité et l'identité des territoires, leurs qualités patrimoniales et paysagères et leur relief. Les politiques d'aménagement métropolitaines doivent être suffisamment souples pour qu'à l'échelle plus fine des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, soient pris en compte les éléments qui constituent l'identité d'une ville : centre-ville anciens, ensembles pavillonnaires témoins de l'histoire du territoire, topographie et perspectives paysagères, unités végétales, qualité du rapport à l'espace public (traitement des pieds d'immeuble, qualité des clôtures, aménagement des espaces de retrait) conformément à la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux récemment adoptée.

2.4. Construire le patrimoine de demain

Complémentairement à la préservation des qualités urbaines d'un territoire, le futur SCOT devra pouvoir promouvoir une architecture innovante et respectueuse de l'identité des territoires, capable d'ajouter sa contribution à la définition du patrimoine de demain.

2.5. Affirmer la place de la nature en ville

Affirmer la place de la nature en ville constitue un élément indéniable de la qualité du cadre de vie des territoires : elle se situe aux différentes échelles, aussi bien celle des grands ensembles naturels et paysagers (parcs historiques, bois, promenades et coulées vertes...) mais également celle d'une nature de proximité à préserver (parcs et squares de quartier, jardins des quartiers pavillonnaires, espaces verts des résidences, arbres remarquables, clôtures végétalisées).

La ville de Sceaux entend continuer à contribuer au développement de la nature en ville, notamment en organisant des démarches participatives telles que les jardins partagés.

3. Construire une métropole résiliente

Face aux enjeux du changement climatique et aux risques naturels et technologiques auxquels sont exposées les populations, la métropole a un rôle majeur à jouer en termes de :

- transition énergétique, afin de réduire la précarité énergétique ;
- gestion naturelle des eaux de pluie ;
- préservation et développement des espaces naturels et de biodiversité ;
- d'atténuation des coupures urbaines induites par les grandes infrastructures.

En outre, le développement des modes de déplacement doux devra être encouragé pour ses impacts sur la santé.

La ville de Sceaux est particulièrement investie dans ce dernier domaine en ayant été précurseur :

- dans le domaine des circulations piétonnes (première rue piétonne d'Ile-de-France créée en 1975)
- en matière de pacification de la circulation (par la généralisation des zones 30 dans l'ensemble des rues communales)
- dans le domaine des circulations cyclistes (adoption de plans vélos, généralisation des contre sens cyclistes dans les rues à sens unique, mise en place des tourne à droite aux feux dès l'adoption des mesures règlementaires,...).

La ville de Sceaux souhaite le développement des outils d'échange et de conseil entre propriétaires, pour accompagner notamment les copropriétés dans les démarches visant à la transition énergétique.

Elle souhaite lutter contre la pollution et le réchauffement climatique sur le bâti ancien, très important à Sceaux, en incitant voire en aidant les propriétaires à investir dans les économies d'énergie et l'isolation thermique et en encourageant le développement des outils d'échange et de conseil entre propriétaires et habitants.